

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	32
Représentés	7
Absents	4

Votes	
Pour	39
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 septembre 2024

Le mercredi 25 septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 17 septembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

Étaient représenté.e.s :

DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BEZACE Mathilde donne mandat à HACHE Bénédicte
DESROCHES Damien donne mandat à BOURVEN Julien
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
LANTERNIER Lucie donne mandat à COELHO Vasco
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
POUDY Franklin donne mandat à DRUART Frédéric

Étaient absent.e.s :

FONDENEIGE Matthias
LEMOINE Nathalie
HUTIN Sébastien
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

SASU Hancès

O B J E T

Approbation de la convention de partenariat tripartite entre la Fondation FALRET, le Centre Médico-Psychologique et la ville de Choisy-le-Roi pour le relèvement de ménages choisyens suivis dans le cadre du groupe logement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Approbation de la convention de partenariat tripartite entre la Fondation FALRET, le Centre Médico-Psychologique et la ville de Choisy-le-Roi pour le relogement de ménages choisyens suivis dans le cadre du groupe logement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

La ville de Choisy le Roi s'attache à répondre aux besoins des demandeurs de logement choisyens dans leur diversité. Elle porte une attention particulière aux ménages les plus fragiles souvent plus en difficulté pour accéder au logement social pérenne en développant un accompagnement adapté à chaque situation. Depuis 2001, la commune de Choisy le Roi est engagée à faciliter le relogement de ménages souffrant de troubles psychiques ou psychologiques en développant des partenariats avec le secteur psychiatrique, le centre médico-psychologique et associations en mesure d'accompagner au moment de l'entrée dans un logement ces publics.

Ainsi, la Commune de Choisy le Roi, le centre médico-psychologique et la Fondation Falret décident d'unir leurs compétences afin de favoriser l'accès au logement de deux ménages choisyens, demandeurs de logement et présentant des troubles psychiques ou psychologiques. En conséquence, le Conseil municipal est sollicité à délibérer en vue d'approuver la convention tripartite entre la Fondation Falret, le Centre médico psychologique et la ville de Choisy le Roi pour le relogement de ménages choisyens suivis dans le cadre du groupe logement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget de la ville, approuvé par délibération N°24.021B par le Conseil Municipal du 3 avril 2024,

Vu la convention jointe à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Sécurité-Travaux-Voiries-Déplacements-Stationnement Urbanisme-Logement-Développement durable-Nature en ville-Propreté du vendredi 13 septembre 2024,

Considérant la volonté de la ville à faciliter l'accès au logement des ménages choisyens les plus fragiles dans leur diversité,

Considérant l'intérêt de la ville à un partenariat avec le Centre Médico-Psychologique et la fondation FALRET permettant d'accompagner des ménages, souffrant de troubles psychologiques, prêts à l'accès à un logement pérenne,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - Approuve la convention de partenariat tripartite entre la Fondation FALRET, le Centre Médico-Psychologique et la ville de Choisy-le-Roi pour le relogement de ménages choisyens suivis dans le cadre du groupe logement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM),

Article 2 : Autorise le maire ou son représentant à la signer,

Article 3 -La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 25 septembre 2024,

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240930-DEL-24-113-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024